

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/70

DATE DE
CONVOCAION

21/09/2023

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-sept septembre à vingt heures trente,

DATE D’AFFICHAGE

21/09/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

30/09/2023

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Pascal CRINCKET, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Bruno PAUL-DAUPHIN, Laure MERY-BOSSARD, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Éric FRANÇOIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Suzy MAYNE donne pouvoir à Martine POYER, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Sylviane COLLES donne pouvoir à Olivier ROBERT, Michel MONTFERME donne pouvoir à Aline BILLET.

PRESENTS : 22

ABSENTS EXCUSES : Monique CARUSO, Paul BITAUD

VOTANTS : 27

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

**OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AL16 (OAP2)
EN VUE DE SA CESSION**

PROJET DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU le code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 2 février 2017, exécutoire le 7 mars 2017 et la modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2019,

VU la délibération n° 2020/12 en date du 06 février 2020 portant cession de la parcelle cadastrée AL 16 au profit du promoteur Cogepar au prix de 120 euros/m² soit un total de 125 280 euros ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 23 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que cette parcelle, non bâtie, d'une superficie de 1 044 m², n'est pas affectée à l'usage direct du public ni à un service public,

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230927-DEL2023-70-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/70

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSTATE la désaffectation antérieure de la parcelle cadastrée AL 16 sise rue Jules Rein ;

PRONONCE par précaution juridique, le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AL 16 sise rue Jules Rein d'une superficie totale de 1044 m² ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de désaffectation et de déclassement.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230927-DEL2023-70-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023